

Réf: Dossier N° 010552

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KARAVAN » en abrégé « KAR »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE CARREFOUR AGHIEN, LOT
3889, ILOT 248

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/05/2021, et enregistrés au CEPICI le 27/05/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KARAVAN » en abrégé « KAR »

Objet : TRANSPORT
DIVERTISSEMENT DES ENFANTS
TOURISME
PRESTATION DE SERVICES
DIVERS

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE CARREFOUR AGHIEN, LOT
3889, ILOT 248

Gérant : M GOHI DAGO FRANCK-MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-02199 du 18/06/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°13732/GTCA/RC/2021 du 18/06/2021

